



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	201-2024
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.276
Déposée le :	03.09.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S) (porte-parole) Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Ryser (Seftigen, PVL) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	-
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Déterminer le potentiel du photovoltaïque pour les réseaux de chaleur

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

Le Conseil-exécutif étudie le potentiel du photovoltaïque pour l'alimentation des réseaux de chaleur à distance. Il vérifie la faisabilité d'un couplage entre ces deux technologies et identifie les obstacles ainsi que les éventuelles modifications à apporter aux bases légales.

Développement :

Pour atteindre les objectifs de protection du climat, il est nécessaire de renforcer considérablement le solaire photovoltaïque. La loi sur l'électricité adoptée le 9 juin 2024 prévoit un total de 38 TWh annuels supplémentaires d'énergie photovoltaïque d'ici 2045 (soit une puissance d'environ 38 GW). Dans quelques années à peine, la puissance du photovoltaïque dépassera les capacités du réseau électrique pendant quelque centaines d'heures par année. La puissance sera également supérieure à la consommation d'électricité. Le développement du réseau électrique et des capacités de stockage est à la fois nécessaire et utile – mais il est insuffisant pour mener à bien la transition énergétique. La limitation des injections de courant lors de pics de production est elle aussi nécessaire, et constitue une solution efficace. Toutefois, il vaudrait encore mieux stocker une partie de l'énergie concernée par ces limitations et l'utiliser à d'autres fins.

En particulier, il serait possible de transformer et de stocker l'énergie des pics de production photovoltaïque pour la génération de chaleur et en particulier pour les réseaux de chaleur à distance. Cette solution répond en particulier à la question encore en suspens concernant la provenance de l'énergie destinée à assurer l'alimentation des réseaux de chaleur à distance, une

technologie qu'il est également prévu de développer considérablement. Il est judicieux d'utiliser l'énergie des pics de production photovoltaïque pendant les mois d'été pour réduire la consommation de copeaux de bois et charger les accumulateurs de chaleur saisonniers (avec ou sans pompes à chaleur).

À ce jour, l'utilisation de l'énergie issue des pics de production photovoltaïque pour les réseaux de chaleur à distance n'a pas encore été étudiée en profondeur. Une brève analyse scientifique pourrait dès lors être nécessaire. Ce type de stockage pourrait s'avérer intéressant pour la Suisse, puisqu'il est surtout prévu de monter des installations photovoltaïques sur les bâtiments, soit de façon décentralisée, que le développement du réseau de chaleur à distance est planifié en de nombreux endroits et que le développement du réseau ne suit pas toujours.

Une utilisation décentralisée de l'énergie issue des pics de production photovoltaïque permettrait de réduire les pertes dues aux limitations d'injections de courant lors des pics et de diminuer la nécessité de développer le réseau pour absorber ces pics. Il s'agira en particulier de déterminer la manière dont le couplage entre ces deux technologies pourrait être organisé, l'ampleur des capacités de stockage nécessaire, le degré optimal de (dé)centralisation de ces capacités ainsi que l'importance effective du potentiel.

Destinataire
– Grand Conseil